



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2012**

**Date de convocation :** 12/06/2012

**Date d'affichage :** 22/06/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le dix neuf juin, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

**Absents excusés :** ETIENNE Gilles – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET : Participation pour raccordement à l'égout**

Madame le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (N°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement.

Madame le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1 juillet 2012).

**Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.**

Conformément à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles, soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer la PAC pour les constructions nouvelles, au 1<sup>er</sup> juillet 2012, ainsi :  
- participation par logement (construction neuve, ou transformation de bâtiments existants en logements) : 3 000 €
  
- **DIT** que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 22/06/2012  
Et publication le 22/06/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 19/06/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2012**

**Date de convocation :** 12/06/2012

**Date d'affichage :** 22/06/2012

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	11
Présents	:	09
Procuration	:	00
Votant	:	09

L'an deux mil douze, le dix neuf juin, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

**Etaient présents :** DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude  
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert  
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

**Absents excusés :** ETIENNE Gilles – ROEDEL Françoise

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** néant

**OBJET :** Virements de crédits budget assainissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 706129 du budget assainissement sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les virements suivants :

- article 706129:	+ 624 €
- article 6061 :	- 324 €
- article 621 :	- 300 €

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 22/06/2012  
Et publication le 22/06/2012

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 19/06/2012  
Le Maire  
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »